

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 05/10/2020 Date de révision: 05/10/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

: Mélange Forme du produit

Nom du produit : Substral Naturen Cuprex Garden

Code du produit : 220000008618

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Evergreen Garden Care Belgium BVBA

Voshol 8

B-9160 Lokeren - Belgium T+32 (0) 210 30 10

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : info-sds@evergreengarden.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H302 Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4 H332 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 H400 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Contient : Copper oxychloride

Mentions de danger (CLP) : H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

: Attention

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection. P301 - EN CAS D'INGESTION:

P330 - Rincer la bouche.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé

humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel

d'application près des eaux de surface.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 10 mètres par

rapport aux points d'eau.

Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne

soit complètement sec.

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2 Málangos

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Copper oxychloride	(N° CAS) 1332-40-7	≥ 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : irritation des muqueuses. Irritation de la gorge. Toux. Symptômes/effets après contact avec la peau : irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation. Conjonctivite.

Symptômes/effets après ingestion : Irritation gastro-intestinale, nausée, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée. En

cas d'ingestion massive, des saignements digestifs, une hémolyse, un état de choc, une

atteinte du foie et des reins peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse polyvalente.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

05/10/2020 (Version: 1.0) FR (français) 2/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection

respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eloigner le personnel superflu.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eloigner le personnel superflu.

Mesures antipoussières : Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se

reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

: Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Lieu de stockage : Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection oculaire:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

05/10/2020 (Version: 1.0) FR (français) 3/8

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 (REACH) (REACH)

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les poussières

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre.

Couleur : bleu clair.

Odeur : Odeur douce.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7.71 1%

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 61 $^{\circ}$ C Température d'auto-inflammation : > 600 $^{\circ}$ C

Température de décomposition : 240 °C (Données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%)

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : 0.9 – 1.1 g/cm3 (20°)

Masse volumique : 0.91 g/ml

Solubilité : l'eau: 0.00119 g/l l'oxychlorure de cuivre 57.39%, 20°C, pH 6.6

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : 0.44 (données de l'hydroxide de cuivre 60,1%)

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant. Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Ammoniaque. Acides forts. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Combustion ou décomposition va produire des fumées toxique et irritant. Décompose à haute température dans HCl et oxydes d'hydrogène et cuivre.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Nocif par inhalation.

Substral Naturen Cuprex Garden	
DL50 orale rat	501 – 1999 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	2.32 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7.71 1%

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7.71 1%

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

le produit est fortement absorbé par le sol. (Des ions de cuivre) ne sont pas

Non rapidement dégradable

Substral Naturen Cuprex Garden		
CL50 poisson 1	0.784 mg/l Oncorhynchus mykiss	
CE50 Daphnie 1	< 250 μg/l Daphnia magna	
ErC50 (algues)	0.248 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata	
NOEC chronique algues	0.046 21d NOEC(D.magna) mg Cu/L(total)	
12.2. Persistance et dégradabilité		
Substral Naturen Cuprex Garden		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substral Naturen Cuprex Garden	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.44 (données de l'hydroxide de cuivre 60,1%)
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

biodégradables.

12.4. Mobilité dans le sol

Persistance et dégradabilité

Substrai Naturen Cuprex Garden	
Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substral Naturen Cuprex Garden

PBT: non pertinent - pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent - pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA			
ADR	IMDG	IATA	
14.1. Numéro ONU			
UN 3077	UN 3077	UN 3077	
14.2. Désignation officie	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENTCopper oxychloride)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENTCopper oxychloride)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (CONTIENTCopper oxychloride)	
Description document de t	ransport		
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENTCopper oxychloride), 9, III, (-)	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENTCopper oxychloride), 9	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (CONTIENTCopper oxychloride), 9	
14.3. Classe(s) de dange	er pour le transport		
9	9	9	
**************************************		Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage			
III	Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'env	14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Oui	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7

Pas d'informations supplémentaires disponibles

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Quantités limitées (ADR) : 5kg Quantités exceptées (ADR)

Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP12, B3 Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP10

(ADR)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T1, BK1, BK2, BK3

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : SGAV, LGBV

 Véhicule pour le transport en citerne
 : AT

 Catégorie de transport (ADR)
 : 3

 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)
 : V13

 Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)
 : VC1, VC2

 Dispositions spéciales de transport - Chargement.
 : CV13

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges

: 90

: TP33

 $\frac{90}{3077}$

Code de restriction en tunnels (ADR) : -

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 966, 967, 969

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg
Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : LP02, P002
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3

Instructions pour citernes (IMDG) : BK1, BK2, BK3, T1

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-F

Catégorie de chargement (IMDG) : A

Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW23

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y956 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 30kgG

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 956

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et : 400kg

cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 956

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 400kg

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A179, A197

Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations		
Abréviations et acronymes:		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route	
VLB	Valeur limite biologique	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service	
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008	
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
EC50	Concentration médiane effective	
N° CE	Numéro de la Communauté européenne	
EN	Norme européenne	
IATA	Association internationale du transport aérien	
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)	
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé	
VLE	Limite d'exposition professionnelle	
РВТ	Persistant, bioaccumulable et toxique	
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet	
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006	
FDS	Fiche de Données de Sécurité	
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H332	Nocif par inhalation.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.